

PRÉFECTURE DU VAR

Toulon le, **7** AOUT 2008

Cabinet du préfet
Service Interministériel de Défense et
de Protection Civiles

Compte rendu de la Commission d'information du port militaire de Toulon Mercredi 18 juin 2008 – 9h30 Préfecture du Var

Participants :

Monsieur LAISNE Jacques , Préfet du Var
Vice-Amiral d'Escadre TANDONNET Jean, Préfecture maritime
Monsieur PAYEMENT Alain, Préfecture maritime
Monsieur De CUVERVILLE, Préfecture maritime
Monsieur BALMITGERE Dominique, Base navale de Toulon
Monsieur ROUZEAU Jean-Luc, DMD
Monsieur GENEAU Christian, MARN/DDSC Intérieur
Monsieur TORD Christian, ASN
Monsieur IBARLUCIA Pascal, SSFT
Monsieur CHERIN Hervé, DSND
Monsieur PIZZOCARO Yves, SDIS
Monsieur FELIHO Olivier, SDIS
Monsieur ASCIONE Philippe, DDSP
Monsieur KLECZEK Dominique, Inspection Académique
Madame TURCOTTI Céline, CCI
Monsieur LE BERRE Guy, Mairie de Toulon
Madame Marilyn GHERA, Mairie du Pradet
Monsieur HASLIN Jean-Pierre, Mairie de la Garde
Monsieur LIBBRA Philippe, Mairie de la Seyne/Mer
Monsieur VALLE Patrick, mairie de la Seyne/Mer
Monsieur ROY Philippe, Mairie d'Ollioules
Madame COMBES Annie, AVSANE
Monsieur Jean-Pierre PRIEUX, AVSANE
Monsieur ECOCHARD Jean, MART
Monsieur BELLONE Jean-Claude, MART
Monsieur PELLEN André, CCRR
Monsieur DUBOIS Pierre, CCRR
Monsieur AVERSO Jean-Claude, TPM
Madame VIERS Nadine, ONSSES
Monsieur SACHER Michel, CYPRES

Madame TRONCHE Nicole, UDVN 83
Monsieur BARASTIER Vincent, Chef du SIDPC
Madame PAGE Céline, SIDPC
Madame BOURGOGNE Valérie, SIDPC

Le mercredi 18 juin 2008, Monsieur le préfet du Var a présidé la commission d'information du port militaire de Toulon.

Monsieur Le Préfet présente l'ordre du jour de la commission intégrant notamment les différents retours d'expérience des partenaires de l'exercice PPI Toulon 2007 qui s'est déroulé le 16 octobre 2007.

Le Vice-Amiral d'Escadre TANDONNET souligne que cet exercice est une première au niveau national associant la Défense sur le sujet du nucléaire avec un volet sécurité civile joué avec la population.

- Présentation par la préfecture

Un diaporama est projeté, Monsieur BARASTIER procède à un rappel des enseignements de l'exercice pour la préfecture.

Il en ressort des points à améliorer notamment :

- L'audibilité des sirènes en milieu urbain
- Le besoin en moyens d'alerte complémentaires
- La nécessité de renforcer les points de situation réguliers entre PC civils et militaires
- La nécessité d'améliorer, pour la préfecture, la collaboration avec la mairie de Toulon et les autres mairies concernées
- Une communication permanente et répétitive des consignes de sécurité et réflexes de sécurité civile à élaborer vis à vis de la population
- Une communication à renforcer à destination des établissements scolaires
- Le nombre d'observateurs en COD (Centre Opérationnel de Défense)

Cependant, il en ressort des points positifs :

- Tous les objectifs de l'exercice ont été testés
- Une sérénité dans la gestion de la crise
- Une combativité des acteurs
- Une bonne appréhension de la situation au niveau local
- Une bonne participation de la population
- Une bonne coordination entre les différents acteurs (Etat-major de Zone - Mairie de Toulon – Associations – Météo France- etc,...)
- La bonne efficacité des échanges d'informations entre les différents PC

Cette présentation n'appelle aucune observation particulière

- Présentation par la préfecture maritime

Le Capitaine de Vaisseau PAYEMENT précise que cet exercice avait pour but de tester la coordination entre les plans d'urgence internes.

Le scénario concernant cet accident hautement improbable avait été tenu secret.

Lors de la présentation faite par le représentant du DSND, Monsieur CHERIN rappelle à l'ensemble des participants que les accidents de chaufferie sont à cinétique lente et que les menaces de rejets dans l'environnement ne surviennent au plus tôt qu'une vingtaine d'heures après l'événement initiateur.

Selon Monsieur SACHER, représentant le CYPRES, (Centre d'Information du Public pour la Prévention du Risque Industriel et la Protection de l'Environnement) cet exercice très attendu par la population a montré de nombreux points forts et quelques faiblesses.

Concernant les points forts, il souligne :

- la bonne implication des différents PC qui ont été rapidement opérationnels
- la bonne collaboration des différents acteurs au sein des PC
- la bonne tenue des barrages routiers ; il souligne le personnel prépositionné qui a pu procéder rapidement au bouclage des voies de circulation
- la bonne utilité et la bonne mise en œuvre du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) dans les établissements scolaires
- la bonne implication de la population qui dans l'ensemble s'est bien mise à l'abri

Sur les faiblesses de l'exercice, il conviendrait de :

- procéder à une clarification de la visualisation des opérations dans les différents PC
- impliquer plus fortement le Poste de Commandement Communal (PCC) de Toulon.

Monsieur SACHER conclut sur l'utilité de l'exercice qui renforce la crédibilité du PPI.

Selon Monsieur PELLEN, le PPI n'a pas été appliqué dans cet exercice. Les fiches réflexes n'ont pas été respectées. Il souhaite une plus grande transparence au niveau de la conception des exercices (dire ce que l'on fait ; faire ce que l'on dit). Il demande s'il est possible de « créer » une sirène spécifique à un accident nucléaire

Monsieur GENEAU répond qu'un signal d'alerte et message unifié sur l'ensemble du territoire sont en cours d'élaboration. En cas de déclenchement des sirènes, il faut se mettre à l'abri et écouter la radio systématiquement, avec notamment les radios du groupe Radio France.

Le Commandant ROUZEAU informe Monsieur PELLEN, qu'il existe un dossier départemental des risques majeurs en préfecture actualisé recensant les risques et les mesures de protection adéquates.

Le Commandant PAYEMENT fait état de la disponibilité de la nouvelle plaquette d'information du port militaire de Toulon.

Monsieur BARASTIER rappelle qu'il s'agit du premier exercice nucléaire avec la population sur lequel une large communication a été réalisée sur le sujet des pastilles d'iode, la participation des écoles, les quartiers bouclés et l'information de la population sur la nature du risque.

Monsieur PELLEN s'interroge sur l'efficacité du plan, qui est opérationnel mais qu'il ne juge pas terminé et en cours de qualification.

Monsieur BARASTIER confirme que les fiches réflexes sont bien dans le PPI, mais qu'elles ne sont pas complètes sur la version grand public disponible sur Internet pour éviter tout acte de malveillance par une exploitation non conforme de certaines données opérationnelles stratégiques comme par exemple les différents numéros de « téléphones rouges ». Le plan comporte une annexe dédiée à la distribution et la prédisposition de pastilles d'iode dans les périmètres des 500 et 200 mètres.

Un plan d'évacuation du palais des sports a également été annexé au PPI..

Concernant ces points, le préfet du Var propose à Monsieur PELLEN de consulter toutes les informations relatives au plan dans sa version complète, sans toutefois procéder à leur diffusion, dans le bureau de Monsieur BARASTIER.

Monsieur ECOCHARD propose l'achat de pages de publicité dans les journaux locaux. Face aux coûts de publication, Monsieur BARASTIER soumet la possibilité de créer un site Internet grand public et un site Extranet qui serait dédié aux préparations des exercices.

Madame TURCOTTI propose la parution des annonces dans les magazines du Conseil Général et de Toulon-Provence-Méditerranée.

Monsieur SACHER émet un avis favorable concernant la diffusion de la communication, cependant, il conviendrait de procéder à un travail de réflexion sur la méthode de diffusion (plaquettes jetées avec la publicité, etc...). Il invite à réfléchir à ce travail au sein des conseils municipaux et des associations.

Monsieur PELLEN souhaiterait :

- Une organisation plus régulière des exercices par thème précis
- Un relevé de conclusions pour la commission suivante
- Une rationalisation de la fonction d'experts.

Monsieur CHERIN rappelle que les experts n'étant pas en préfecture, il serait difficile de répondre aux questions posées.

Monsieur le Préfet lève la séance à 11H50.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Xavier BARROIS